



DÉCISION
du **20 JUIN 2023**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2023

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

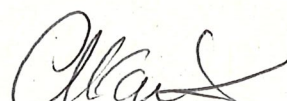
LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2023, portant sur:

un crédit de 320 100 francs destiné à l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier
de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la
Bâtie

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1525 II
SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Crédit de 320 100 francs destiné à l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie (PR-1525 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 73 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 320 100 francs, destiné à l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 320 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini